

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2020-104

CESSION DE PLUSIEURS UNITES
FONCIERES AU PROFIT
DES FAMILLES IDENTIFIEES DANS
LE CADRE DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
« RIVIERE DES GALETS »

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n°2020-104

**CESSION DE PLUSIEURS UNITES FONCIERES AU PROFIT
DES FAMILLES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTE « RIVIERE DES GALETS »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2001-071 du Conseil municipal du 26 avril 2001 relative à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée « Rivière des galets » ;

Vu la délibération n°2002-218 du Conseil municipal du 28 novembre 2002 relative à l'approbation du dossier de réalisation de ladite ZAC ;

Vu la délibération n°2020-079 du Conseil municipal du 4 août 2020 actant le transfert de propriété, de la SEDRE à la Commune de Le Port, de l'ensemble des biens de l'opération « ZAC Rivière des Galets » destinés à être cédés aux familles et non encore revendus ;

Vu la situation des parcelles à céder dans le périmètre de ladite opération ;

Vu l'avis financier du Domaine daté du 22 juin 2020 fixant la valeur vénale de chaque bien à céder ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » du 20 août 2020 ;

Vu le rapport présenté le 6 octobre 2020 relatif à l'approbation de la cession amiable de plusieurs unités foncières aux familles identifiées dans le cadre de l'opération de la zone d'aménagement concerté « Rivière des Galets » ;

Considérant que la convention publique d'aménagement relative à l'opération « ZAC Rivière des Galets » a pris fin le 19 décembre 2019 ;

Considérant qu'à cette même date la Commune de Le Port a subrogé la SEDRE dans ses droits et obligations de propriétaire foncier notamment ;

Considérant que trois familles ont présenté des dossiers d'acquisition foncière satisfaisants ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

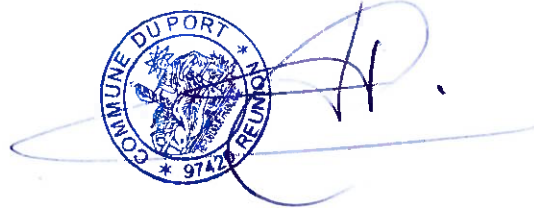
Article 1 : d'approuver, dans les prix et conditions définis au rapport, la vente des terrains à bâtir cadastrés AY 455, AY 456, AY 550, AY 551 aux familles mentionnées au rapport ;

Article 2 : de fixer à la date du 31 décembre 2021 au plus tard la date de signature des actes de vente correspondant à chaque situation ;

Article 3 : de dire que le cahier des charges de cessions de terrains de l'opération « ZAC Rivière des Galets » sera annexé aux compromis ou actes authentiques de vente ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



The image shows a circular official stamp of the Commune du Port, Réunion. The stamp contains the text "COMMUNE DU PORT" at the top, "REUNION" at the bottom, and "97420" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020



ID : 974-219740073-20201006-DL_2020_104-DE